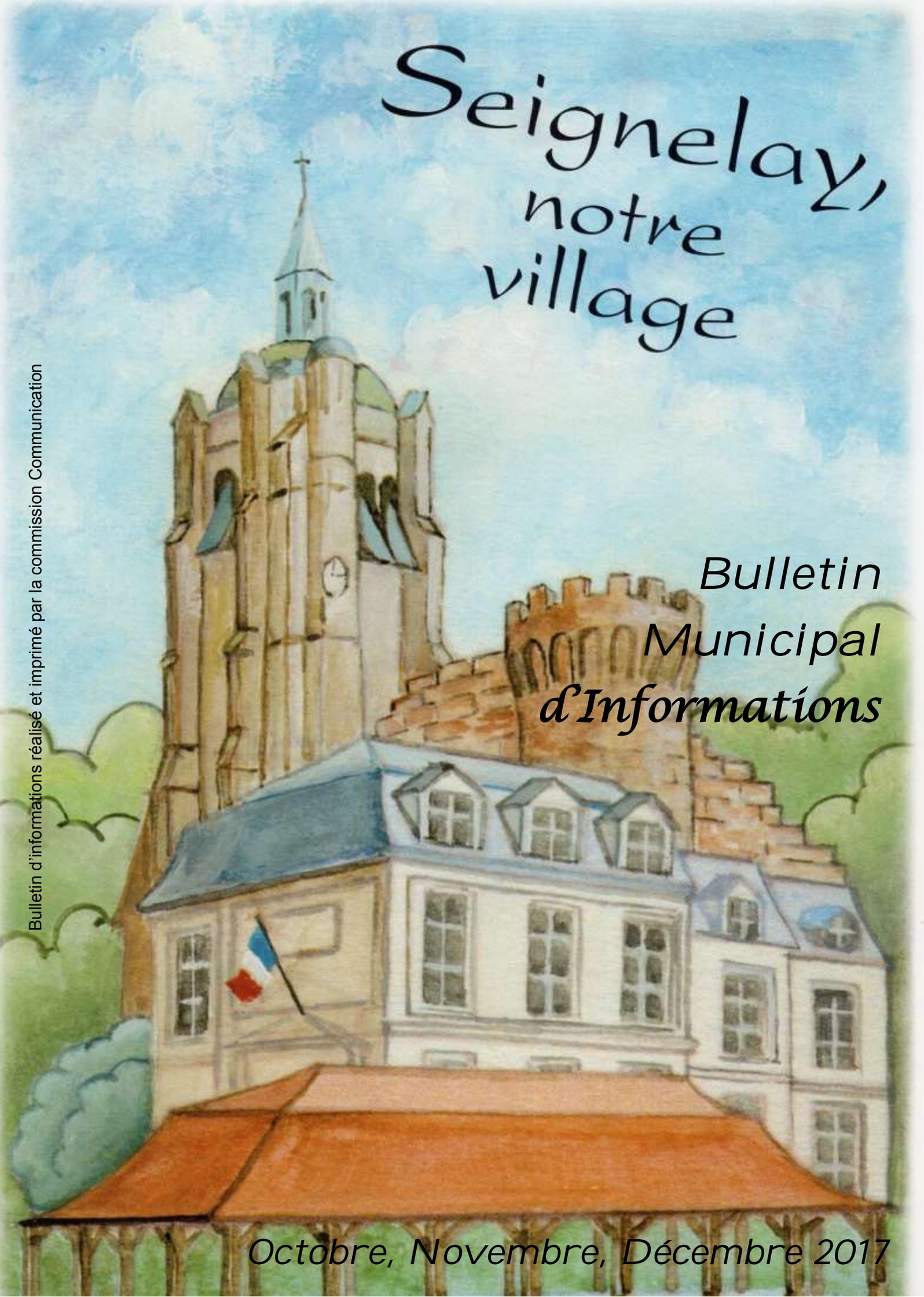


Seignelay, notre village

*Bulletin
Municipal
d'Informations*

Bulletin d'informations réalisé et imprimé par la commission Communication

Octobre, Novembre, Décembre 2017



Mairie de Seignelay :

Ouverture des bureaux:

Lundi: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Mardi: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Mercredi: 14h00 - 17h30

Jeudi: 8h00 - 12h00

Vendredi: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Samedi: 10h00 - 12h00

Tél : 03 86 47 72 83

Fax : 03 86 47 98 92

e-mail : mairie@seignelay.fr

Site internet : www.seignelay.fr

Retrouvez nous également sur



[Seignelay, Notre village](#)

**En cas d'urgence un élu de
permanence est joignable
au :**

06 10 64 34 34



Chers Seignelois, chères Seigneloises,

Les récents événements relatifs à notre Communauté de Communes m'obligent à m'en expliquer auprès de vous.

En février 2017 j'ai été élu démocratiquement par le Conseil Communautaire Vice-Président de la CCSA.

En novembre dernier le Président prenait un arrêté pour me retirer mes délégations aux motifs, je cite le Président : « d'une attitude d'opposition systématique, des positions critiques à mon égard ».

Or il s'avère que sur 90 délibérations prises par la CCSA, seules 3 ont fait l'objet de vote contre de ma part et 10 abstentions. J'ai connu des oppositions plus virulentes.

Je considère que je représente les habitants de notre commune et je ne pouvais pas, même comme Vice-Président, accepter une augmentation de plus de 50% de l'impôt communautaire, je ne pouvais pas accepter le retour à la taxe sur les ordures ménagères, calculée sur la valeur foncière des habitations et qui va pénaliser les personnes seules, les couples et les plus respectueux de l'environnement. Sur ce sujet comment peut on avoir une position aussi archaïque et considérer que trier ou pas n'aura plus aucun effet sur sa facture. Bel exemple pour nos enfants.

Je ne pouvais pas accepter les 170 000 euros de plus value récupérés par la CCSA sur la vente de la Maison de Retraite de Seignelay, ce dont le Président se glorifie, mais qui va être répercuté sur le prix de journée des résidents et par conséquent sur nos aînés.

Voilà en trois points, mais je pourrais en rajouter, le résumé de la gouvernance actuelle de la CCSA. Structure ou l'aspect financier prend le pas sur l'humain et où le résultat comptable est privilégié au bien vivre des habitants.

Il aurait été plus simple pour moi de ne rien dire, de rentrer dans le rang et de percevoir mes indemnités. Mais je ne conçois pas mon rôle comme cela, je suis élu pour vous représenter et par conséquent je me dois de rapporter vos inquiétudes et vos reproches.

Heureusement la situation dans notre commune est plus rassurante, chacun peut s'exprimer et l'ensemble des élus communaux n'a qu'un but, essayer de vous rendre la vie la plus agréable à Seignelay.

Je vous souhaite à tous et à toutes des joyeuses fêtes. Ayez une pensée pour ceux qui se retrouvent seuls ou seules pendant cette période. Une petite attention pour votre voisine ou voisin isolé vaudra tous les cadeaux du monde.

Thierry CORNIOT
Maire de Seignelay
Ex Vice-Président de la CCSA

1 - Mot du Maire

2 - **Plan Local d'Urbanisme**

3 - **La Taxe Foncière**

4 - Rythmes Scolaires

5 - Cartes de Voeux

6 - Conseils Municipaux

7 - Conseils Communautaires

8 - **Ordures Ménagères**

9 - Recensement

10 - Infos Diverses

11 - Vie Associative

12 - **Marché de Noël**

La municipalité a informé les habitants en mars 2017, que par délibération du 21 février 2017, le Conseil Municipal a lancé une procédure de révision à modalités simplifiées n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 5 octobre 2007 et a défini les modalités de concertation avec la population.

De mars à septembre, nous avons travaillé avec le bureau d'études Dorgat sur les différents points que nous voulions modifier.

En septembre, nous avons rencontré l'architecte des Bâtiments de France, M. Auger, afin d'avoir son avis sur les propositions de modifications réglementaires apportées au PLU et d'organiser avec lui la modification du périmètre délimité des abords des monuments historiques.

M. AUGER nous a indiqué ne pas être en mesure d'engager la procédure de périmètre délimité des abords avant le milieu de l'année 2018. Afin de ne pas décaler d'une année la révision en cours, il a été décidé de proposer au conseil municipal de retirer cette modification du projet.

Le conseil municipal a donc de nouveau délibéré le 7 décembre 2017 afin de modifier le contenu de la révision à modalités simplifiées engagée en début d'année.

Objectifs de la révision à modalités simplifiées du PLU :

1) Permettre une activité d'extraction de matériaux alluvionnaires sur la commune, au lieudit « La Pâture aux Bœufs ».

2) Renforcer les règles de stationnement, qui incombent aux porteurs de projet afin de limiter le stationnement sur la voie publique, et de gestion des vues entre riverains.

3) Assouplir certaines prescriptions d'aspect extérieur des constructions dans les zones urbaines ou à urbaniser afin de permettre une architecture contemporaine, en accord avec les services de l'État pour ce qui relève des périmètres des Monuments Historiques.

4) Réaliser de légers ajustements réglementaires afin de s'assurer de la cohérence d'ensemble du règlement après l'intervention des points précédemment listés et corriger les éventuelles erreurs matérielles du règlement du PLU de 2007.

Phase de concertation avec la population

Elle a débuté le 13 décembre et durera jusqu'au 13 janvier 2018.

Cette concertation avec la population a pour but de récolter l'avis et les propositions de la population concernée.

Pendant cette phase vous pouvez donc consulter le dossier du projet de révision à modalités simplifiées n°1 sur notre site internet et en mairie auprès de Mme Lefloch.

Un registre est ouvert pour enregistrer vos éventuelles observations et propositions.

Afin de valider cette étape, le conseil municipal se réunira fin janvier pour procéder au bilan de concertation puis en février pour l'arrêt du PLU.

Une enquête publique se déroulera en juillet 2018 pour une validation du PLU en septembre 2018

La taxe foncière en quelques mots...

Quelques mots pour vous expliquer, comment est calculée votre taxe foncière et où va cette taxe.

Votre taxe est décomposée de 3 parties : une partie destinée à la commune (en bleu) une partie destinée à la communauté de communes (en rouge) une partie destinée au département (en vert). A cela s'ajoute les frais de gestion.

Pour calculer chaque partie il faut prendre la base (indice dépendant de la taille de votre bâtiment ou de votre terrain) multiplié par le taux.

L'exemple ci-dessous correspond à une taxe foncière sur les propriétés bâties donc sur un bâtiment sur la commune de Seignelay pour l'année 2017:

$$\text{Base } 1436 \times \text{taux communal } 14,19 \% = 204 \text{ € qui revient à la commune}$$

Pour calculer la part du département et de l'intercommunalité, c'est la même opération.

Département:		89 YONNE			Commune: 382 A SEIGNELAY				
TF 2017	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2016	14,19 %	%	2,01 %	21,10 %	%	%	%		
Taux 2017	14,19 %	%	2,95 %	21,84 %	%	%	%		
Adresse									
Base ①	1436		1436	1436					
Cotisation	204	+	42	314				560	
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
2016	203		29	302					
2017	204		42	314					
Cotisation totale ③	204		42	314				560	
Variation ④	+0,49 %		+44,83 %	+3,97 %					
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%		
Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%		
Bases terres Non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations									
2016									
2017									
Variation	%	%	%	%	%	%	%		
	Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »									
Base « collectivité »									
	Frais de gestion de la fiscalité directe locale							17	
	Dégrèvement « Habitation principale »								
	Dégrèvement JA « état »								
	Dégrèvement JA « Collectivité »								
Références administratives : ,	Montant de votre impôt :						577		

Vous pouvez voir que la part communale varie de 0.49% (augmentation de la base par le centre des impôt) seulement alors que la part intercommunale a augmenté de 44.83 % et la part du département de 3.97% par rapport à 2016.

En résumé si votre taxe foncière a augmenté en 2017 cela vient de l'intercommunalité et du département.

Pour mémoire la commune n'a pas augmenté ses taxes depuis 2012

Depuis la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles élémentaires et maternelles publiques est rendue possible par dérogation au cadre général de 4.5 jours.

La commission enfance s'est réunie et a établi un questionnaire afin de connaître l'avis de l'ensemble des parents d'élèves sur le retour ou non à la semaine de 4 jours.

80% des parents ont participé à cette enquête. Ci-dessous résultat de l'enquête :

		% total
nbr enfants inscrits primaire et maternelle	177	
nbr de réponses primaire et maternelle	145	81,92
retour à 4 jours primaire et maternelle	79	54,48
maintien 4,5 jours primaire et maternelle	66	45,52

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 05 décembre 2017. Les membres du conseil d'école ont exprimé leur avis sur le sujet avec des opinions très partagées en fonction de l'âge des enfants et des conditions familiales de chacun.

Le conseil d'école s'est prononcé favorablement au maintien de la semaine de 4.5 jours avec 9 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.

Le conseil municipal s'est réuni à son tour le 7 décembre pour délibérer sur ce point.

La plupart des conseillers étaient favorables au maintien de la semaine à 4.5 jours mais ont souhaité voter en tenant compte de l'avis des parents d'élèves.

Le retour à la semaine de 4 jours a été validé par le conseil municipal avec 15 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

La demande de dérogation a donc été transmise à l'inspectrice d'académie pour validation.

Si la dérogation est acceptée, nous reviendrons à la semaine de 4 jours en septembre 2018 dans les deux écoles.

**Cartes de Vœux: nos écoliers ont dessiné d'après le thème : « Nature et Environnement »,
Voici quelques unes de leurs œuvres.**

Merci aux enfants et aux enseignants



Conseil municipal du 19 octobre 2017

Elections partielles sénatoriales du 17 décembre 2017 : Un vote est réalisé pour désigner les délégués des conseillers municipaux et leurs suppléants :

La liste « Continuons Ensemble » l'emporte avec comme titulaires : Mr Thierry CORNIOT , Mme Chantal GUIDEZ , Mr Marc SEGRETIN , Mme CHANCY Céline et Mr Jean-Claude GRISI .

Les suppléants sont : Mr Bernard GUIMBERT , Mme Michèle SELLIER et Mme Sylvia TISON .

Conseil municipal du 23 novembre 2017

Ouverture dominicale ATAC : Le conseil vote l'ouverture dominicale pour les douze dates demandées par ATAC . (sur la base du volontariat des salariés)

Recensement de la population : Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018 . La commune perçoit de l'Etat la somme de 3133€. Elle servira à dédommager les trois agents recenseurs : - Mme CAMEAU Maryvonne , - Mme GUIMBERT , - Mme RELTIENNE Chantal et Mme CHANCY Julie , agent coordonnateur du recensement .

Modification du PLU : cf article

Travaux complémentaires impasse du champ d'arcy :

Lors de l'ouverture des tranchées, les conduites du réseau d'eaux pluviales sont apparues en très mauvais état . Il convient donc de les changer. L'entreprise COLAS s'en chargera pour un montant de 27 888.75€ HT .

Enveloppe cantonale : L'enveloppe cantonale allouée pour les travaux de réfection de la piscine arrivant à échéance , il convient d'en demander le report afin d'effectuer ceux-ci .

Informations et questions diverses :

. Elaboration d'un questionnaire par la commission enfance afin de connaître l'avis des familles concernant les rythmes scolaires et leur éventuel changement .

. Projet éolien : la société NORDEX indique qu'une enquête sera réalisée auprès des habitants de Seignelay et alentours début 2018 .

. La course du Cœur fera une étape dans notre commune en mars 2018 (elle concourt à promouvoir les transplantations cardiaques) .

. Mme Sabrina CHAUVET informe le conseil que des camions roulent encore à contre sens rue du docteur Chauvelot . Une réflexion est en cours pour régler ce problème .

. Mr le maire signale qu'il a porté plainte pour le dépôt sauvage d'ordures sur la place vers l'église .

Conseil municipal du 7 décembre 2017

Classe de neige : Les 24 élèves de CM2 partiront du samedi 24 mars 2018 au vendredi 30 mars 2018 à MORZINE (Haute Savoie). Le coût total par enfant est de 540 € en pension complète avec 16 heures de cours de ski. Monsieur le maire propose au conseil municipal une participation communale de 50 %, soit 270€/enfant (le reste à la charge des familles). En cas de difficultés financières, il y a des solutions comme un échelonnement, une aide du CCAS...

Suite à la demande de Mme Christine BENARD, Monsieur le maire l'informe qu'une demande sera présentée à la commune d'Héry qui est concernée par 2 enfants.

Réactualisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement:

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en 9 ans le tarif de l'eau a augmenté de seulement 9.38 %. Nous avons un des prix les plus bas du département (3.26 pour Seignelay contre 4.23 pour l'Yonne), des travaux importants sont prévus : réhabilitation des réseaux, nouvelle station d'épuration, il faut donc prévoir ces dépenses et penser dès à présent au financement. Il faut prévoir dès à présent, une augmentation, pour ne pas être obligé d'augmenter fortement ensuite. Si nous augmentons de 5%, cela représentera 2 600 € de recette pour la commune et l'équivalent de 8 euros à l'année pour une consommation moyenne de 120 m³.

Monsieur le maire indique que nous n'augmentons pas de gaieté de cœur, mais soucieux d'une bonne gestion, cela nous paraît obligatoire.

Avenant loi BROTTE : La loi BROTTE interdit les coupures d'eau en cas d'impayés, loi appliquée depuis fin février 2014. La SAUR sollicite donc la commune pour les aider à couvrir le risque d'impayé. Monsieur le maire pense que c'est à eux de faire le nécessaire. L'ensemble des habitants n'ont pas à payer pour ceux qui ne paient pas. Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de ne pas voter ce point ce soir et va demander à la SAUR d'éclaircir la situation.

Participation frais de scolarité pour la commune d'Hauterive :

Ecole maternelle: 20 élèves - frais/enfant : 889 .54€, soit pour la Commune d'Hauterive -17 790.80 €

Ecole primaire :13 élèves - frais/ enfant - 567.15 €, soit pour la Commune d'Hauterive - 7 372.95 €.

Total général de 25 163,75 €.

Décisions modificatives :

Maison de l'enfance : Versement acompte du périscolaire 2017 de la CAF pour Beaumont et le Mont Saint Sulpice : Au compte 7478 (autres organismes) :- 9 000 € et au compte 6558 (autres contributions obligatoires) :+ 9 000 €.

Règlement des salaires et charges de décembre : Au compte 6419 (remboursement sur rémunérations du personnel) :- 11 900 €, au compte 64111 (rémunération principale) :+ 3 700 €, au compte 64131 (rémunérations) :+ 2 700 €, au compte 6451 (cotisations URSSAF) :+ 2 700 €, au compte 6453 (cotisations aux caisses de retraites) :+ 2 800 €.

Commune : Versement l'acompte de 50 % du SDEY concernant la rénovation de l'éclairage public: au compte 2158 (autres installations matériels et outillages techniques) :- 20 750 €, et au compte 204182 : (bâtiments et installations) :+ 20 750 €

Dépenses d'investissements : Afin d'engager, et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018, vu les dépenses d'investissement du budget primitif 2017 et des décisions modificatives 2017, qui s'élèvent à 807 250 €, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Participation pour la commune de Beaumont aux goûters :

De septembre à décembre (prévisionnel) :soit 908 enfants
908 x 0.14 (prix de revient d'un gouter) = 127.12 €

Informations diverses :

-Rendez-vous avec l'inspectrice d'academie le 21 décembre.

-Vendredi 8, préparatifs du marché de Noël. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues surtout pour samedi

-Le goûter des aînés a eu lieu le mercredi 6 décembre il a été très apprécié.

-Le 13 décembre aura lieu le Noël des employés.

-Cession de la maison de retraite de Seignelay de la CCSA à l'EHPAD Joséphine NORMAND de Briennon/Armançon, dans le cadre d'un plan global mis en place avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le département. En effet, devant l'avenir incertain de notre maison de retraite au niveau budgétaire, et afin d'éviter une fermeture, il a été préféré une extension du site de Seignelay afin d'y accueillir des adultes handicapés. Cela permettra un doublement de la capacité actuelle, le maintien de la structure sur Seignelay et une opération créatrice d'emplois. Cela devait obligatoirement passer par une fusion avec l'EHPAD de Briennon/Armançon. Monsieur le maire regrette cependant que le Président de la CCSA ai cru bon de majorer le prix de cession de 170 000 €. En effet, si financièrement c'est une bonne opération pour la CCSA, cela l'est moins pour nos personnes âgées, puisque ce montant devra être compensé par l'augmentation du prix de journée.

Conseil communautaire du 23 septembre 2017

Fibre optique : Une présentation du déploiement de la fibre optique dans l'Yonne est faite par le service compétant du conseil départemental, pilote en la matière pour le département. Il apparaît que le territoire communautaire pourra bénéficier à court terme de 9742 prises de fibres optiques pour un coût de 974 200€ avec une participation des particuliers à hauteur de 100€. Les travaux doivent débuter en 2019 jusqu'en 2020.

Déchets : Le Président présente l'analyse financière ayant été réalisée par la commission déchets. Il fait état d'un déficit notable concernant la redevance incitative s'expliquant par un nombre important d'impayés ainsi que des frais de personnels et d'amortissement élevés. Les élus de l'ancienne CCSB précisent que les études nationales menées par l'ADEME démontrent que la redevance incitative commence à produire ses effets à partir de 3-4 ans car elle demande de forts investissements de départ (études, enquêtes sur la composition des ménages, achat de bacs individuels et collectifs, logiciel, formation des personnels...).

Le Président rétorque que le côté vertueux de la redevance incitative ne saurait compenser son coût selon lui prohibitif. La majorité des élus (29 voix sur 48) se prononce pour la fin de la redevance incitative en faveur de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2018 => Voir l'article sur les déchets ci-dessous.

Résidence Colbert :

Les élus votent pour la vente de l'ensemble immobilier constitutif de la résidence Colbert pour un montant de 700 000€ au profit de la résidence Joséphine Normand de Briennon et approuvent la fusion entre les deux structures.

Sport :

Un recensement de toutes les installations sportives et clubs sont en cours sur l'ensemble du territoire. Ce bilan permettra à terme de réfléchir sur les équipements à restaurer ou à créer ainsi qu'à l'attribution de subventions pour les projets les plus structurants.

ORDURES MENAGERES : CE QUI CHANGE AU 1ER JANVIER 2018



Concernant la gestion des déchets ménagers, les deux anciennes communautés de communes avaient chacune des modes de collecte et de financement différents.

La CCSB (Seignelay-Briennon) avait opté récemment pour un passage à la redevance incitative basée sur le principe du pollueur-payeur, autrement dit un prix facturé en fonction de la composition familiale et du volume de déchets produits.

La CCF (Florentinois) fonctionne quant à elle sur le registre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères basée uniquement sur la taille du logement occupé (résidence principale ou secondaire), sans considération de volume généré ou de taille du foyer, et dont la facturation est indexée sur la taxe foncière.

Bien que les textes en vigueur laissaient 5 ans pour harmoniser les pratiques, il a d'ores et déjà été décidé lors du conseil communautaire du 21 septembre dernier (14 voix contre, 3 abstentions et 29 pour) de mettre fin à la redevance incitative au profit de la taxe sur l'ensemble de notre territoire communautaire de la CCSA (Serein-Armance) à compter du 1^{er} janvier 2018.

Seignelay faisant partie des communes passant à la taxe, les principaux changements suivants sont à venir :

- Nouvelle facturation basée sur la taxe foncière dont le montant peut être calculé par application de la formule suivante : Valeur Locative Brute divisée par 2 (=base) et multipliée par 11,2% auxquels s'ajoute 8 % de frais de gestion
- Plus de taille de bac obligatoire, vous pouvez cependant continuer à utiliser celui fourni lors de la mise en place de la redevance incitative ;
- Plus de plafonnement du nombre de levée. Vous pouvez sortir votre poubelle toutes les semaines vide ou pleine

Les déchets recyclables continueront bien entendu d'être collectés via les sacs jaunes de tri sélectif distribués gratuitement à la maison de service au public (MSAP) de Seignelay. Un calendrier vous sera prochainement transmis par voie postale par la CCSA. Il précisera les jours de ramassage des déchets ménagers classiques et recyclables. Il rappellera également les consignes de tri et les jours et heures d'ouverture des 3 déchetteries communautaires.



RECENSEMENT

de la population 2018

www.le-recensement-et-moi.fr

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr

Des ordinateurs sont à votre disposition à la Msap au 6 rue gatelot.

LE RECENSEMENT SE DEROULE A SEIGNELAY DU 18 JANVIER AU 17 FEVRIER 2018

Chaque agent recenseur s'occupera d'un secteur de la commune



Mme Maryvonne
CAMEAU



Mme Maryse GUIMBERT



Mme Chantal RELTIENNE



Horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi : De 9h à 11h45 et de 14h à 18h

Le samedi : De 8h30 à 12h

Coordonnées : 6 rue Gatelot - 03.86.31.08.17 - msap@seignelay.fr

La Msap vous propose de nombreux services:

- Un accès et une aide aux outils numériques: photocopieur, scan, ordinateur à disposition
- La mise en relation avec nos partenaires: dates des permanences, coordonnées,...
- Un accompagnement dans vos démarches: Pôle emploi (inscription en ligne, actualisation de votre dossier, numérisation de vos documents,...), CAF (création de l'espace personnel, demande de prestations, tester l'éligibilité à certains droits,...), **L' Assurance Maladie** (suivi de vos prestations en ligne, ...), la Préfecture (démarches sur internet pour cartes grises, carte nationale d'identité,...),...

Pour vos démarches administratives, n'hésitez pas à venir de préférence le matin.

- Distribution des sacs de tri sélectif
- Agence Postale Communale: vente de timbres, enveloppes, colis, et dépôt pour expédition (avant 15h pour un départ le jour même), retrait des lettres recommandées et colis (à partir de 16h, à la date indiquée par le facteur).

effectuer des opérations financières de dépannage pour les clients de la Banque Postale : retrait et dépôt d'espèces (limité à 350€ par période de 7 jours), dépôt de chèque sur le CCP et Comptes Epargne.

Fermetures exceptionnelles:

Mardi 26 et mercredi 27 décembre 2017

Jeudi 4, vendredi 5 et samedi 6 janvier 2018

Jeudi 11 janvier 2018 de 9h à 12h

ARTISANS - COMMERÇANTS

Changement de propriétaire

Ouverture depuis le 1er décembre de notre nouvelle fleuriste: **Gwenaëlle**. Bienvenue à elle à Seignelay.

N'hésitez pas à lui rendre visite.

Horaires:

Du Mardi au Samedi: 9h30 à 12h30

de 14h30 à 19h00

Et le dimanche de 10h00 à 12h30



Si vous souhaitez diffuser un article, promouvoir un évènement ou une animation, **n'hésitez pas à nous transmettre** toutes les informations par mail à mairie@seignelay.fr

ETAT-CIVIL

Naissances

- Abby TRUCHON RENARDET, née le 11 octobre
- Thibault ETIENNE, née le 21 octobre

Elliot EGUERRE, né le 16 octobre

Mariage

- Isabelle SELINCE et Frédéric BOSSUET, le 18 novembre

Décès

- Jeannine BEAUSSIER veuve NESTASIO, le 20 juillet
- Patrick MANGIN, le 7 août
- Hélène BLOUIN veuve FERNANDEZ, le 17 septembre
- Liliane ANDREUX veuve LAGALIS, le 21 octobre
- Françoise RULLAND épouse COLOMBO, le 28 novembre
- Micheline GAUTHIER veuve MICHOT, le 10 décembre

Marie ROBIN veuve ANDRÉ, le 27 juillet

Sylvie MELIN, le 23 août

Gérard BATRÉAU, le 20 septembre

Jeanne AUCLAIR veuve MEUNIER, le 30 octobre

Yvonne BRUNEAU veuve JOURDAIN, le 6 décembre

Christiane MILLOT épouse COLOMBO, le 17 décembre

ALDS

La soirée Moules Frites organisée par l'ALDS a tenu une nouvelle fois ses promesses.

Une centaine de convives ont répondu présent samedi 28 octobre afin de passer une excellente soirée.

Les bénévoles de l'association ont largement contribué au succès de cette soirée.

Le repas a été concocté et préparé tout au long de la journée ; 120KG de moules et 80 KG de frites avec fromage et dessert. Quel régal !

L'orchestre TOP ORCHESTRA a ensuite pris le relais et mis l'ambiance musicale. Une ambiance de feu et festive tout au long de cette soirée. Un grand merci à tous les bénévoles qui ont réalisés les différentes tâches sans compter leurs efforts. Le changement d'heure aura été bénéfique pour tout le monde présent. Une soirée très réussie et qui a été plébiscitée pour être renouvelée».

Le président de l'ALDS

Claude MASSON

Comité des fêtes

Les enfants des écoles de Seignelay, étaient réunis samedi 25 novembre, pour participer au loto gratuit des enfants, organisé par le Comité des fêtes.

1 ligne, 2 lignes, carton plein...les enfants attentifs attendent que leurs numéros sortent...



Jeux de société, places de foot à l'AJA ou kit de loisirs créatifs, les lots sont variés pour satisfaire le plus grand nombre.

L'après midi se termine par un goûter offert par le comité des fêtes, tous les enfants apprécient ce moment, qu'ils repartent ou non avec un lot.

Merci aux bénévoles pour l'organisation de cet après midi récréatif.

IMS (Initiation Multisport Seignelay)

Le cours de badminton pour les 9-15 ans, à la salle des sports, le mardi de 18h à 19h15, dispose encore de quelques places.



Pour tout renseignement, merci de contacter
M. LACOMBE au 06 50 05 94 18

US BASKET

Votre enfant n'a pas trouvé d'activité sportive ?



Quelques places sont encore disponibles de baby à cadets (de 5 à 15 ans), alors venez nous rejoindre le lundi, mercredi ou jeudi à la salle des sports.



Pour tout renseignement, merci de contacter
M. CONCHES au 09 75 94 71 84

VIE ASSOCIATIVE

ACVS



Dimanche 22 octobre, l'A.C.V.S. de SEIGNELAY est partie pour 10 kms de randonnée à travers la campagne et à la découverte des petites ruelles dans le village d'HERY.

Au retour, les 85 participants se sont retrouvés à la salle des fêtes pour y partager un repas suivi d'une tombola, le tout préparé par les bénévoles de l'association.

Pour clôturer l'année 2017, l'ACVS a organisé sa dernière randonnée en nocturne, le vendredi 24 novembre. Après un parcours de 10 kms à travers champs et village voisin, les 80 participants se sont réchauffés autour des soupes d'automne concoctées par les bénévoles de l'association.



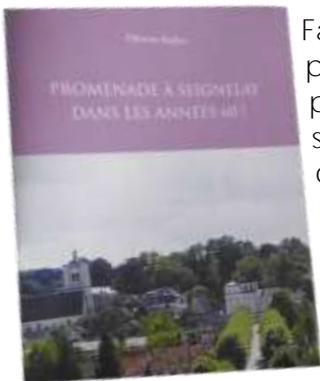
Rendez-vous le Dimanche 7 janvier pour la RANDO DE LA GALETTE

EXPOSITION d'ARTS

Tout le monde connaît l'exposition organisée par l'ACVS depuis plus de 15 ans à la salle des fêtes.

Exposition qui regroupe une vingtaine d'artistes très différents les uns des autres; des habitués mais aussi de nouveaux artistes comme Gérard Millot, Philippe Lafond ou encore Fanou...

On pouvait y découvrir des aquarelles, de la céramique, des photographies animalières, de la poterie...Il y en avait pour tous les goûts.

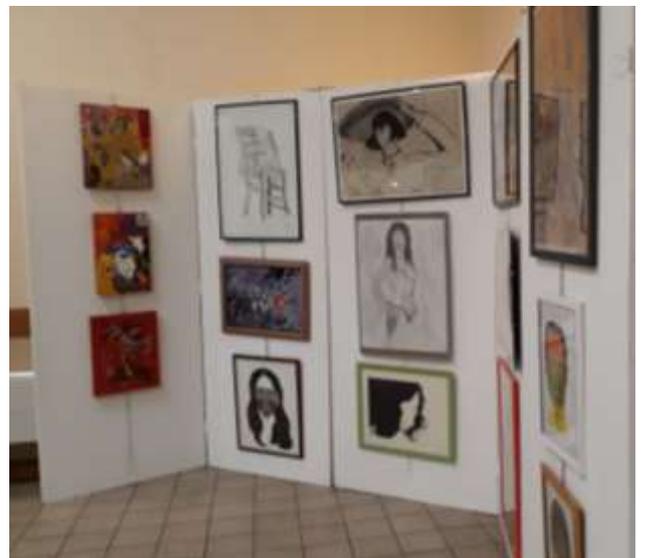


Fabienne Raphoz a profité de cette exposition pour présenter son dernier ouvrage, un petit livre sur Seignelay dans les années 1960.

Ce fut aussi l'occasion de rendre hommage à Samira Bounouar, partie bien trop tôt... Ses parents, Ben et Liliane Bounouar, nous ont fait l'honneur de partager avec nous les œuvres qu'elle avait réalisées.

Samira était une jeune femme pleine de talent que beaucoup d'entre nous avons connu.

Nous les remercions d'avoir partagé son talent avec nous.



MARCHÉ DE NOËL DE SEIGNELAY

Le marché de Noël de Seignelay organisé par le comité des fêtes s'est déroulé le samedi 9 décembre de 10h à 19h. De nombreux exposants ont répondu présents : le fournil de Seignelay, l'Earl la Flatterie, ManginFromage, la Récré des Parents, stand de bijoux, de crèches, décoration, ...



La municipalité a organisé cette année un atelier « décorations de Noël » pour les enfants, principalement réalisé avec des éléments de récupération, bouchons de champagne, capsules de café, carton découpé...

Le Père Noël nous a rendu visite vers 15h pour rencontrer les enfants et nous avons offert le traditionnel goûter de Noël sous la halle :

bûche du Fournil de Seignelay, vin et chocolat chaud, marrons grillés...



**Merci à tous les bénévoles
qui ont œuvrés pour déco-
rer notre village.**

La Récré des Parents

Grâce à l'investissement des parents, les différentes actions de l'association La Récré des Parents ont permis de distribuer 1 000 € par école. Ces sommes ont financé des aménagements sportifs dans les cours des écoles, du matériel de motricité et un spectacle pour les enfants de maternelle.

En cette fin d'année 2017, la Récré des Parents a tenu un stand sur le marché de Noël de Seignelay. Les créations des enfants, faites pendant les ateliers des Zouzous, ont été vendues au profit des écoles.

Pour nos prochaines actions, en particulier pour la kermesse qui aura lieu le 22 juin, nous avons besoin d'aide ! Venez nous rejoindre sur notre page Facebook La Récré des Parents Seignelay ou par mail :

larecresparent@hotmail.com



Réalisations des zouzous